

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE LUNDI 17 FÉVRIER 2014

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 19 heures 30 à la salle municipale, le lundi 17 février 2014, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et monsieur Ghislain Duquette.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente séance ont été donnés à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.

Il est prévu à l'ordre du jour les points suivants :

1. Autorisation de signature du protocole d'entente entre le MAMROT et la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière.
2. Invitation du Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska inc. et demande de commandite.
3. Invitation à un déjeuner dans le cadre d'un Plan d'action de la Table d'action en entrepreneuriat du Bas-St-Laurent et Politique économique du Québec.
4. Course de chiens St-Gabriel – Demande de fermeture de routes.
5. Invitation de la municipalité de Saint-Pacôme au profit de la Station Plein Air – Un petit 20\$ pour du bon vin.

LE POINT 4. EST ANNULÉ.

33-02-2014

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS RELATIVES À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DU MAMROT DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 2.5 DU «PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS»

Afin que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit en mesure de maintenir les crédits réservés aux fins de l'entente établissant les modalités relatives à l'octroi pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du «Programme d'infrastructures Québec-Municipalités»;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le maire, M. Rosaire Ouellet, soit autorisé à signer le protocole d'entente intervenu entre le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

34-02-2014

INVITATION DU CLUB DE MOTONEIGES HIBOUX DU KAMOURASKA INC. – BALLADE EN MOTONEIGE B12 ET DEMANDE DE COMMANDITE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le maire accepte l'invitation d'embarquer dans un B12 et de participer à la randonnée qui aura lieu les 22 et 23 février prochain.

D'OFFRIR une commandite de 100 \$ pour la réalisation de cette première randonnée organisée par le Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska inc.

35-02-2014

INVITATION – PLAN D’ACTION DE LA TABLE D’ACTION EN ENTREPRENEURIAT DU BAS-SAINTE-LAURENT ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le maire participe à un déjeuner d’affaires qui se tiendra le jeudi 27 février prochain, à 7h30, au Restaurant Mikes à la Pocatière.

36-02-2014

COURSE DE CHIEN DE SAINT-GABRIEL – DEMANDE DE FERMETURE DE ROUTES

Ce point est annulé.

37-02-2014

INVITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME AU PROFIT DE LA STATION PLEIN AIR – UN PETIT 20\$ POUR DU BON VIN

CONSIDÉRANT l’invitation de la municipalité de Saint-Pacôme pour participer à un 5 à 7 au profit de la Station Plein Air qui se tiendra le samedi 22 février prochain;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière participe à ce 5 à 7 en réservant 2 billets pour le conseiller Philippe Roy.

38-02-2014

FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l’assemblée à 19h50.**

Rosaire Ouellet, Maire

Sylvie Dionne, Secrétaire-trésorière